



**ARRETE DU MAIRE**  
**Police Municipale**

**Objet : Arrêté de circulation pour travaux –Travaux de terrassement – Rue des Prés–  
T.T.P COURTOT.**

**ARR 2024-02-01-10-**

Nous, Maire de la commune de Seloncourt,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1,  
L 2212-2, L 2212-5, L 2213-1, L 2213-2, L 2215-4, L 2215-5, L 2216-1 et L 2216-2,

Vu le Code de la Route et notamment les articles R 411-1 et suivants,

Vu les travaux effectués par l'entreprise TTP COURTOT 24 Bis, route de Sevralon à THULAY,

Vu l'avis favorable des services techniques de la ville de Seloncourt,

Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les dispositions nécessaires pour permettre l'exécution de  
travaux de terrassement et la pose d'une benne sur le domaine public, 33, rue des Prés dans la  
commune de Seloncourt.

**-- ARRÊTONS --**

**ARTICLE 1 :** Des travaux de terrassement auront lieu à SELONCOURT 33, rue des Prés. Ces travaux  
se dérouleront à partir du 08 Février 2024 pour une durée de 10 jours.

**ARTICLE 2 :** En fonction d'impératifs de travaux, la circulation de tous les véhicules se fera sur une  
chaussée réduite en alternat régulé par panneaux. La vitesse sera limitée à 30 km/h sur l'emprise du  
chantier. Le stationnement sera interdit aux abords du chantier. La benne de chantier posée sur le  
domaine public devra être signalée aux automobilistes.

**ARTICLE 3 :** La signalisation réglementaire sera conforme aux prescriptions en vigueur et sera mise  
en place par l'entreprise TP COURTOT chargée des travaux et sous sa responsabilité. Des panneaux  
de chantier devront être mis en place pour signaler les travaux, le tout devra être conforme au Code de  
la Route en vigueur.

**ARTICLE 4 :** Monsieur le Commissaire Central de Police, Monsieur le Commandant de Gendarmerie  
ainsi que la Police Municipale sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent  
arrêté.

Fait à Seloncourt, le 01 février 2024

Monsieur Jean-Marc ROBERT

Adjoint à la voirie et à la Circulation

